

Monsieur Michel SAPIN
Ministre de l'Economie et des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS

Le 5 octobre 2016

Monsieur le Ministre,

Nous avons été informés lors du dernier Conseil d'administration de Constructys, l'OPCA de la Construction, de l'intention du Ministère des Finances de fonctionner les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés sur leurs éventuels excédents de trésorerie d'origine légale, conventionnelle ou volontaire, afin de financer la formation des demandeurs d'emploi.

Cette nouvelle initiative qui concerne tout autant les contributions légales que supplémentaires conventionnelles ou volontaires et qui vise à détourner les ressources de la formation professionnelle continue des salariés est absolument inacceptable.

Les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics consacrent déjà des moyens importants au profit des demandeurs d'emploi et affectent de surcroît une partie de leurs ressources formation continue au développement de l'apprentissage et à l'insertion des jeunes.

Les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont fait le choix de maintenir une contribution supplémentaire conventionnelle afin de développer la formation des salariés des TPE/PME du Bâtiment et des TPE des Travaux Publics.

Ils ont également encouragé le versement de contributions supplémentaires volontaires, afin de permettre aux salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, de bénéficier de formations de qualité.

Ces fonds, confiés par nos entreprises à Constructys, l'OPCA de la Construction, pour répondre aux besoins prioritaires des branches du Bâtiment et des Travaux Publics et à ceux de leurs salariés, permettent de développer les compétences de leurs collaborateurs, notamment pour faire face aux mutations économiques et aux défis de la transition énergétique et du BIM.

Enfin, les contributions supplémentaires conventionnelles et/ou volontaires des entreprises sont des fonds privés qui ne sauraient être confisqués par les services de l'Etat, car n'étant pas des contributions complémentaires à la contribution légale.

C'est pourquoi nous vous demandons de renoncer à toute initiative qui irait à l'encontre des objectifs des entreprises, qui confient la gestion de leurs fonds à l'OPCA pour soutenir les formations de leurs salariés et développer l'emploi dans leurs métiers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment- CAPEB

Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du BTP (Fédération SCOP-BTP)

Fédération BATI-MAT-TP - C.F.T.C.

Syndicat National CFE - CGC – BTP

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement - FNSCBA CGT

Fédération Française du Bâtiment- FFB

Fédération Nationale des Travaux Publics FNTP

Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois – C.F.D.T.

Fédération Générale FO Construction